

Les peuplades indépendantes des Alpes descendaient de leurs montagnes et infestaient le nord de l'Italie. Enfin tout cet empire, pillé, dévasté, mis à sec par tous les partis, demandait de quoi vivre, et tendait à Auguste, non pas des mains suppliantes, comme disent les poètes, mais bien plutôt des mains mendiantes; les patriciens et les grandes familles lui demandaient de quoi payer leurs robes de pourpre et leur cens de sénateur ou de chevalier; la population oisive et croissante de Rome, du blé pour vivre; l'Italie dépeuplée, des laboureurs; les provinces, une diminution d'impôt; le monde tout entier était comme un mendiant aux pieds d'un seul homme.

Le fils du banquier de Velletri était bien mieux placé là que le brillant César. Ces caractères pâles, incertains, équivoques, mais habiles, sont admirables en pareil cas. Octave ne s'appuya ni sur un principe ni sur un parti; il chercha à secourir chacun, sans fâcher personne. Il avait été cruel quand il avait eu à soutenir une lutte violente; la lutte finie, il fut clément (ce qui n'est pas en ce cas un grand mérite et ce qui cependant est assez rare); lui du moins savait qu'en politique, quoi qu'en aient dit des niais sanguinaires, *ce sont les morts qui reviennent*.

Il était riche, presque seul riche en ce temps; riche du patrimoine de César et du trésor d'Alexandrie, riche de la sagesse avec laquelle il avait su faire économiquement la guerre civile, riche des legs de ses amis, qui, selon la coutume romaine, ne mouraient pas sans lui laisser quelque chose de leur bien<sup>1</sup>. Avec cette fortune bien ménagée, il soulagea tout le monde, paya les legs énormes de César,

1. Dans les vingt dernières années de sa vie, il reçut ainsi, selon Suétone, 4 milliards de sesterces (1,075,000,000 fr.). Suet., *in Aug.*, cap. ult. Le sesterce, sous Auguste, est évalué à 27 c.

donna des secours aux grandes familles (faisant ainsi sa pensionnaire de l'aristocratie son ennemie); il fit même et par quatre fois différentes l'aumône au trésor public plus pauvre que lui<sup>1</sup>, polica et tranquillisa l'Italie, amena du blé d'Égypte, et maître du trésor immense des Ptolémées, au lieu de le garder pour lui, comme eût fait tout autre et même César, il mit dans la circulation cette masse énorme d'or et d'argent; l'intérêt de l'argent diminua des deux tiers, et les terres d'Italie doublèrent de valeur<sup>2</sup>. Les dieux eurent aussi une large part à sa libéralité: il donna à Jupiter Capitolin 16,000 livres d'or, 50 millions de sest. de perles et de pierreries; il fit de ses statues d'argent des trépieds pour Apollon; les autres dieux eurent, des couronnes d'or que lui offraient les villes, 3,500,000 sest.<sup>3</sup>.

Mais ce n'était là que le premier appareil mis sur la plaie. La guérison du mal devait exiger bien d'autres soins. Il fallait donner une forme durable à cette situation provisoire de l'empire; et c'est à cette époque (725) que Dion Cassius nous peint Octave entre Agrippa et Mécène, comme Corneille nous le peint entre Cinna et Maxime, délibérant sur la monarchie et la république.

Je me permets de croire cependant que cette délibération ne fut pas bien sérieuse. La question était tranchée depuis longtemps. J'ai dit comment la loi Julia, en appelant au droit de cité une partie de l'Italie, devait rendre, dès qu'elle serait prise au sérieux, le gouvernement républicain impossible. Et depuis, César avait encore étendu le droit de cité à la Cisalpine; Antoine l'avait vendu à la

1. Pour la fondation du trésor militaire (Suet., *in Aug.*, 49; Dion. *Lapis Ancyrae*, III), il y fit porter 170,000,000 sest. (45,177,000 fr.)

2. Suet., *in Aug.*, 41. Dion, LI. *Oronse*, VI, 19.

3. Suet., *in Aug.*, 30, 52. *Lapis Ancyrae*, I, *ad lavam*.

Sicile et à bien d'autres<sup>1</sup>. Ce qu'on appelait le peuple romain était un monde et ne pouvait être gouverné comme une ville. Qui eût imaginé de convoquer sur les sept *jugères* (1 h. 75) du Forum de Romulus<sup>2</sup> cette assemblée de plus d'un million d'hommes, habitant tous les points de l'empire<sup>3</sup> ?

Et de plus, l'âme manquait aux institutions républicaines ; elles étaient impuissantes et faussées. La république était moralement déchue, comme elle était matériellement impossible. Auguste le savait trop bien : eût-il déposé l'empire, l'empire fût tombé aux mains d'un autre.

Tout cela est vrai, et cependant la république romaine était un grand nom. Malheur à qui eût voulu l'effacer ! Malheur à qui eût parlé de royauté et fait voir le bout d'un diadème ! Une velléité de couronne avait coûté à César sa popularité et sa vie. La liberté romaine avait trop de racines dans le passé pour pouvoir être arrachée et jetée brutalement au feu comme un tronc inutile. La liberté romaine avait du moins cela pour elle, qu'elle avait été, non le patrimoine d'un petit nombre, mais le droit de tous ; que tous ses privilèges, ses lois Porcia et Sempronia, la publicité de son Forum, le vote au Champ de Mars, l'assistance, sinon la participation aux grandes affaires de la république, tout cela était le bien incontesté de quiconque avait l'honneur de s'appeler citoyen romain. Il ne fallait pas dépouiller ce titre de la gloire qui lui appartenait : il fallait laisser à cette Rome un sénat, des consuls, les faisceaux, le nom de république ; elle pouvait sacrifier la chose ; elle eût combattu pour le nom.

1. Cic., *ad Attic.*, XIV, 12; *Phil.*, II, 36.

2. Varron, *de Re rust.*, II, 9.

3. V. le discours de Mécène dans Dion, LII, p. 474.

Aussi Auguste tourna-t-il la question ; et tout en s'attribuant la puissance de la royauté, il en rejeta le nom, les insignes, la pompe, éclat inutile là où la royauté n'a pas de fondement dans l'histoire, dangereux là où les souvenirs de l'histoire lui sont hostiles. Octave n'est point roi, Dieu l'en garde ! il sait ce que peut coûter la fantaisie de ce vain titre. Il n'est ni autocrate, ni tyran, ni même dictateur, comme a eu la folie de l'être son oncle César, qui ne savait pas si bien la valeur des mots ; au contraire, quand on a voulu le nommer à cette dignité, il a supplié à genoux, la toge entr'ouverte, qu'on la lui épargnât. Il refuse les temples et les autels. Il s'irrite si on l'appelle seigneur. Il n'a point de palais, mais une maison ; point de courtisans, mais des amis ; point de chambellans autour de lui, mais, comme tout le monde, ses affranchis et ses esclaves. Il s'appelle de son nom, Caius Julius César Octavianus, simple citoyen de Rome, chargé de « mettre en ordre la république », suppliant de dix en dix ans qu'on le soulage de ce fardeau, et ne souhaitant rien plus que de rétablir le gouvernement républicain<sup>1</sup>. Le sénat (après la mort de Lépide (741), mais pas plus tôt) l'a déclaré grand pontife, dignité républicaine ; le sénat l'a déclaré *imperator*, ce qui est encore un titre de la république ; le peuple l'a fait plusieurs fois consul, autre dignité de la république ; censeur, il n'a pas voulu accepter à perpétuité ce titre purement temporaire sous la république, il a seulement accepté le titre de Régulateur des mœurs et des lois<sup>2</sup> ; tribun, il n'a pu l'être, en sa qualité de patricien (tant il est

1. Suet., *in Aug.*, 28.

2. Ἐπιμελητὴς τῶν νόμων (magister morum). Dion. Recepit legum morumque regimen perpetuum. (Suet., *in Aug.*, 27. *Fasti Consulares ad annum*, 725, 734.

vétilleux en fait de légalité), et le sénat lui a donné non le tribunat, mais seulement la *puissance tribunitienne*. Ainsi, sans rien changer aux titres, sous le seul nom de *prince* qui n'était ni défini ni officiel<sup>1</sup>, avec un scrupule de légalité digne de Caton, Octave réunissait toute la puissance religieuse, domestique et militaire : la république n'était pas détruite, au contraire elle vivait incarnée en lui. Rappelez-vous nos monnaies, sur lesquelles on lit : *République française, Napoléon empereur*.

Eh quoi ! le peuple n'avait-il pas repris son droit de suffrage<sup>2</sup> ? Le peuple ne faisait-il pas les lois ? Le vote de l'Italie n'était-il pas au contraire plus sérieux depuis qu'il était permis à chaque cité de voter dans ses propres murs, et d'envoyer à Rome son suffrage cacheté<sup>3</sup> ? Auguste, il est vrai, tenait la haute main sur les comices, empêchait le peuple de prendre trop au sérieux son rôle d'électeur, et de retomber dans les désordres de la liberté républicaine<sup>4</sup> ; mais aussi la liberté républicaine avait eu de tels orages !

La république demeurait donc partout en titre officiel : elle avait ses consuls, ses préteurs, ses questeurs, ses tribuns. Mais à travers ce magnifique et creux étalage, la monarchie se glissait humblement ; elle dressait peu à peu son administration extra-officielle, machine plus simple, instrument plus maniable, système moins rigoureusement et moins pompeusement régulier. Auprès de magistrats, fonctionnaires élus, gratuits, temporaires, fonctionnaires

1. Non regno neque dictaturâ, sed principis nomine constitutam rempublicam. (Tacit., *Annal.*, I, 9.)

2. Suet., *in Aug.*, 40. Tacit., *Annal.*, I, 15.

3. Suet., *in Aug.*, 46.

4. V. le dernier effort pour la liberté des comices et la conspiration légale d'Egnatius Rufus. Dion, LIII, 20, 21, 32 ; LIV, 40 ; Tac., *Annal.*, I, 10 ; Appien, IV, très-bien expliqués par M. Walckenaër. (*Vie d'Horace*, XI, 13.)

de la loi et non du prince, elle mettait les préfets, fonctionnaires choisis, payés, dépendants, révocables à souhait. Les consuls pouvaient se pavaner sous leurs robes de pourpre, et faire de beaux sacrifices aux fêtes latines ; mais le consulat était peu de chose, titre sans pouvoir, honneur partagé qu'on ne laissait pas longtemps dans les mêmes mains, royauté dangereuse si elle eût duré toute l'année, et que par des substitutions on réduisait d'ordinaire à un semestre. C'était le préfet de la ville qui avait toute l'administration dans Rome, et jusqu'à cent milles au delà ; — le préfet du prétoire qui commandait la force militaire de l'Italie ; — le préfet de la flotte commandait la force navale ; — le préfet de l'annone avait la charge des approvisionnements ; — le préfet des vigiles réprimait le vol, l'incendie et toutes les violences ; d'autres préfets avaient la garde du trésor, mal gouverné par les questeurs ; — les travaux publics, les routes, les eaux du Tibre, la distribution des blés, avaient leurs *curateurs* spéciaux. Il devait rester peu de chose à faire aux magistrats républicains, et ils subsistaient, comme la république elle-même, non pour l'usage, mais pour la gloire.

Quant aux provinces et aux armées qui occupaient les provinces (question importante, car c'était là que la guerre civile avait trouvé son aliment), — Auguste supplia (727), puisqu'on s'obstinait à lui imposer le fardeau de l'empire, qu'au moins ce fardeau fût allégé. Il y eut donc un partage : le sénat et le peuple (le peuple ne figurait là que pour la forme) eurent leurs provinces qu'ils administrèrent à l'antique ; César eut les siennes qu'il administra à sa guise, les plus difficiles, les plus importantes, les plus menacées, par conséquent les plus garnies de soldats. Dans les provinces du peuple trônaient des proconsuls ornés du lati-

clave, entourés de licteurs, mais sans l'habit de guerre et sans l'épée, signes de la puissance militaire (*imperium*), sans droit pour percevoir les impôts, sans pouvoir de vie et de mort; des lieutenants de César (*legati*) les déchargeaient de ces soins. Au contraire de simples chevaliers, des préfets, hommes d'épée, avec plus d'autorité et moins d'appareil, gouvernaient les provinces de César. Ainsi la république avait les titres, la monarchie les pouvoirs; il y avait double organisation, l'une antique, solennelle, sénatoriale; l'autre nouvelle, tout obscure et dissimulée dans le droit, toute-puissante dans le fait. La monarchie était anonyme comme le monarque; le *principat* était modeste comme le prince. En nom, il n'était rien; en fait il était tout.

Cet établissement monarchique, déguisé, mais trop peu déguisé pour tromper personne, fut cependant accepté. Bientôt, les vieilles têtes de la république, les patriotes austères commencèrent à s'adoucir. Tout finit, même les guerres civiles. Après soixante-dix ans d'anarchie, vingt ans de guerre, il était permis de souhaiter un peu de repos, même sous un tyran. Les Messala et les Pollion, républicains plus sérieux que nos républicains de l'an VIII, se laissaient comme eux enchaîner au char du maître<sup>1</sup>. Au moins n'était-ce pas la brutale tyrannie d'un Antoine; au moins y avait-il quelque dignité dans cette servitude, quelque satisfaction pour les nobles besoins de l'intelligence. César, tyran de bon goût, fondait des bibliothèques magnifiques, avait autour de lui une cour de poètes, remplissait Rome des belles statues de la Grèce. Agrippa, ce vieux capitaine, proscrivant l'égoïsme artistique, allait jusqu'à

1. Cuncta discordiis civilibus fessa sub principis nomine recepit... cunctos otii dulcedine pellexit. (Tacit., *Annal.*, I, 4.)

demander qu'il fût défendu de posséder des chefs-d'œuvre, pour soi seul et de fermer sa galerie au public<sup>1</sup>. Rome se faisait artiste, elle avait la prétention de peindre et de chanter mieux que la Grèce<sup>2</sup>.

D'un autre côté, la rage de versifier prenait à toute la noblesse. Jeunes et vieux, doctes et ignorants se couronnaient de lierre, et dictaient des vers à leur souper; on lisait des vers aux repas, aux bains, sur le Forum. Il y avait des bureaux d'esprit, des commérages littéraires, des grammairiens faiseurs de feuilletons qui critiquaient pour gagner une vieille toge ou un repas. Asinius Pollion le premier loua une salle et des banquettes pour y étaler sa gloriole littéraire: la mode en devint universelle, la *récitation* tint lieu des comices, la chaire du lecteur remplaça les rostres; on joua au bel esprit, au lieu de jouer, comme au temps de la république, au patron, à l'homme d'État, au légiste<sup>3</sup>. La vieille servitude des Grecs était un excellent précepteur pour la servitude naissante des Romains. Toute une population de savants et d'artistes, Grecs pour la plupart, souvent affranchis ou fils d'affranchis, très-indifférents aux regrets de la Rome aristocratique, se

1. Exstat ejus oratio de omnibus tabulis signisque publicandis quod certe satius esset quam in villarum exsilia pelli. (Plin., *Hist. nat.*, XXXV, 4.)

2. Venimus ad summum fortunæ, pingimus atque  
Psallimus et luctamur Achivis doctius unctis.  
(Horace.)

3. Romæ dulce diu fuit et solemne reclusa  
Manè domo vigilare, clienti promere jura,  
Cautos nominibus rectis expendere nummos,  
Majores audire, minori dicere per quæ  
Crescere res posset, minui damnosa libido.  
Mutavit mentem populus levis, et calet uno  
Scribendi studio: pueri patresque severi  
Fronde comas vincti cœnant, et carmina dictant...  
Scribimus indocti doctique poemata passim.  
(Horace, II, *Ep.* I, 103.)

mettait à décrier de son mieux le mauvais ton des guerres civiles et la grossièreté du goût républicain. Rien ne manquait à ce triomphe de la vie littéraire, ni les poètes inspirés et mélancoliques, dont le génie consistait dans la longueur de leurs cheveux, l'épaisseur de leur barbe, leurs mines sombres, leurs airs retirés<sup>1</sup>; ni les classiques, pontifes et vieux sénateurs, qui tenaient bon pour leurs admirations séculaires, s'ébahissaient encore d'aise aux vers boiteux de Nævius, et trouvaient de la poésie jusque dans les chants des frères Arvaes; ni, pour se railler d'eux, la coterie romantique de Varius et d'Horace, coterie en faveur, qui écrivait des madrigaux sur les portes du palais et venait lire ses vers au lever d'Auguste: gens du progrès qui se moquaient de ces vieux Romains, honteux de désapprendre à soixante ans ce que dans leur enfance le rude Orbilius leur avait appris à coups de férule<sup>2</sup>.

Ce que nous prenons dans les poètes de ce temps pour des lieux communs littéraires, a souvent une intention et une portée à laquelle nous ne pensons pas. Les images de paix, de joies rustiques, de bonheur paisible, ne sont pas jetées sans dessein à un siècle tout épuisé par les horreurs des guerres civiles. Quand Horace rêve les îles Fortunées pour y conduire tout ce qui reste d'honnêtes gens à Rome; quand Virgile plaide pour le bonheur des champs, quand il maudit l'ambition républicaine et l'impiété des guerres civiles: Rome qui a tant souffert, prend ces poètes au sé-

1. Horace, *de Arte poetica*, 297 et suiv.

2 Clament periisse pudorem  
Cuncti penè patres. . . .  
Vel quia turpe putant. . . . quæ  
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.  
. . . . Memini plagosum quæ mihi parvo  
Orbilium dictare.

(Horace, II, *Ep.*, I.)

rieux, et le vieux lion républicain se laisse endormir par la douceur de leurs chants<sup>1</sup>.

Voilà pour ce qui restait de républicains et de république. A plus forte raison, les deux grandes puissances de l'époque, le peuple et les vétérans, devaient-ils accepter les institutions nouvelles. Les vétérans, c'était l'armée de César, l'armée d'Antoine, l'armée d'Octave, toute une nation de soldats qui vivait des guerres civiles et les entreprenait à prix fait, comme les condottieri italiens; c'étaient 170,000 hommes après la bataille de Philippes, quelques milliers de plus après celle d'Actium. Redoutables amis! Il leur fallait de l'argent: à la mort de César, Octave leur avait donné 500 deniers (559 fr.) par tête, leur en avait promis 5,000; plus tard, il leur distribuait encore 2,500 deniers; après la défaite de Sextus, 500 encore, et il imposait pour cela un tribut de 1,600 talents (10,700,000 fr.) à la Sicile:

1. V., entre autres, les odes où Horace déplore les guerres civiles. I, 2; III, 6; *Épode*, 7, 16, et le morceau classique de Virgile sur le bonheur de la vie agricole, où il sait si bien jeter le blâme sur tout ce qui contrarie la politique d'Auguste: ainsi, par exemple, les habitudes du patronage aristocratique:

Si non ingentem foribus domus alta superbis  
Manè salutantum totis vomit ædibus undam.

Le luxe qu'Auguste cherche à réprimer:

Nec varios inhiant pulchra testudine postes  
Illitasque auro vestes. . . .

L'ambition républicaine:

Illum non populi fascēs. . . . .  
. . . . . nec ferrea jura  
Insanumque Forum et populi tabularia vidit.  
Hic stupet attonitus rostris; hunc plausus hiantem  
Per cuneos (geminatur enim) plebisque patrumque  
Corripuit. . . .

Les crimes et les malheurs des guerres civiles:

. . . . . Gaudent perfusi sanguine fratrum  
Exsilioque domos et dulcia limina mutant.

(*Georg.*, in fine.)

Brutus et Cassius de leur côté donnaient 1,500 deniers, en promettaient 2,000 : Antoine, qui avait l'impertinence de n'en donner que cent, était quitté par les siens. C'étaient de véritables enchères. L'argent ne suffisait pas ; il leur fallait des terres : le lendemain de la bataille de Philippes, il sembla que toute l'Italie dût y passer.

Mais quand Auguste fut un peu le maître, il commença à donner des lois à ceux qui avaient été ses maîtres ; il ne les appela plus *mes camarades* comme avait fait César ; il se permit de casser toute une légion qui se révoltait, de nourrir de pain d'orge les soldats indisciplinés, de leur faire monter la garde sans armes, en tunique, les fers aux pieds ; il rétablit la vieille discipline que les guerres civiles avaient étrangement affaiblie<sup>1</sup>. Il leur donna des terres ; mais au lieu de les camper dans une même province, se tenant les uns aux autres et prêts à marcher au premier signal, il les dissémina. Ceux qui restèrent sous les armes, furent envoyés combattre dans les Alpes, sur le Danube ou sur le Rhin, guerres lointaines et pauvres, où il n'y avait rien à piller : Auguste les mit loin de Rome, loin de l'Italie autant qu'il put.

Venait le peuple. J'ai dit quel était ce mélange d'affranchis et d'hommes libres, de vieux Romains et d'étrangers, de Grecs et de barbares, de citadins et de provinciaux ; cette merveilleuse cohue qui s'appelait le peuple romain et savait parfois soutenir la dignité de ce titre ; enfant gâté de toutes les puissances, que l'aristocratie s'était ruinée à divertir, pour lequel on faisait venir les gladiateurs de la Germanie, les rétiaires de la Gaule, les lions de l'Atlas, les danseuses de Cadix, les girafes du Zahara, à qui on don-

1. Suet., *in Aug.*, 24, 25.

nait de magnifiques spectacles, et en même temps du blé pour qu'il ne fût pas obligé d'aller travailler en sortant de là. Et à quoi eût-il travaillé, ce peuple gentilhomme ? tous les métiers étaient faits par des esclaves. Il lui fallait en outre (car les Grecs lui avaient donné des prétentions d'artiste) que sa ville fût belle, et, s'il logeait dans un taudis au septième étage, dans quelques-unes de ces maisons énormes où s'installait toute une tribu, comme nos maisons de location du faubourg Saint-Marceau, il fallait qu'il se promenât, les jours de pluie, sous des portiques corinthiens, qu'il fit ses affaires, et qu'il entendit hurler ses avocats dans des basiliques opulentes, que ses bains fussent de marbre, ses statues de marbre, ses théâtres de marbre et de porphyre : tel était le goût de cette redoutable majesté.

Auguste, successeur de l'aristocratie, dut, comme elle, nourrir le peuple, l'amuser, lui embellir sa belle Rome. Il fallut, qu'à ses frais et par ses soins, les blés d'Égypte et d'Afrique vinssent nourrir le prolétaire romain, trop accoutumé à recevoir le pain de la main de ses maîtres pour qu'on pût songer à le faire vivre autrement. Il lui fallut jeter l'argent, sur le Forum, aux hommes, aux femmes, aux enfants, à tout ce que la dignité de citoyen romain appelait à prendre part à cette aumône solennelle. Aussi ces libéralités furent-elles ordinairement de 30, 40, 250 sest. par tête. Après la mort de César, doublant le legs paternel, il en donna 600, après Actium, 400, plus tard jusqu'à 800 (215 fr.). Le blé, il le donna presque pour rien, quelquefois gratuitement. Il nourrit ainsi 200, 250, 320 mille hommes<sup>1</sup>. Du reste, il s'en fallait tant que la mendi-

1. Suet., *in Aug.*, 41, 101 ; *in Tib.*, 20. Tacit., *Annal.*, I, 8. *Lapis Ancyr.*, III. Dion, LV, 15. Ces textes énumèrent plus de douze distributions d'argent (*congaria*), y compris les legs de César et d'Auguste, montant en somme,